

Rapport de minorité N° 273

Remplacement de quatre systèmes de production de chaleur

Demande d'un crédit de CHF 817'000.- pour le remplacement des installations de chauffage à l'Ancien-Collège (ex-EPCN), à l'école des Tattes-d'Oie, à l'école de Nyon-Marens et à la piscine de Colovray.

Nyon, le 18 août 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La minorité de la commission se réfère au rapport de majorité pour tout ce qui concerne les aspects formels du travail de la commission et remercie le président de la commission pour son travail, ainsi que M. le Municipal Claude Uldry et le M. le Chef de Service Architecture et Bâtiments Patrick Troesch pour leur présence et réponses à nos nombreuses questions.

Après une étude approfondie du préavis et des renseignements obtenus de la part du Canton, la minorité de la commission va s'opposer à l'achat de trois nouveaux systèmes de production de chaleur pour les écoles nyonnaises.

La minorité le fait pour trois raisons essentielles:

- des rénovations d'importances sont prévues prochainement selon la planification municipale pour deux de ces écoles : Ancien-Collège/École du centre-ville et l'école des Tattes-d'Oie ;
- miser sur le CAD à base de géothermie de moyenne profondeur pour Nyon-Marens est un pari risqué. Il est encore bien trop tôt pour assurer qu'une telle opération puisse être possible, et si elle devait l'être, il faudra compter au minimum une décennie entre les prospections, forages, exploitation et distribution ;
- l'urgence de proposer des sources d'énergies renouvelables et non-polluantes est fondamentale si l'on veut limiter l'ampleur des impacts liés à notre empreinte écologique et climatique.

Investir avant des rénovations importantes ?

Les écoles des Tattes-d'Oie et de l'Ancien-Collège/Centre-ville sont inscrits dans la planification communale en matière de rénovation des bâtiments scolaires d'ici à 2020.

Il n'est pas judicieux d'investir pour des changements du système de chauffage juste avant de procéder à des rénovations, et ceci pour au moins deux raisons :

- des rénovations d'importances permettent aisément la mise en place de systèmes de chauffages plus écologiques et de manière bien intégrée ;
- si la ville souhaitait maintenir de la production de chaleur à partir d'énergies fossiles, les rénovations permettraient en tous les cas des consommations réduites et donc des machines de

moins grande puissance, ce qui aurait un impact positif tant d'un point de vue financier qu'écologique.

Quelles solutions énergétiques durables ?

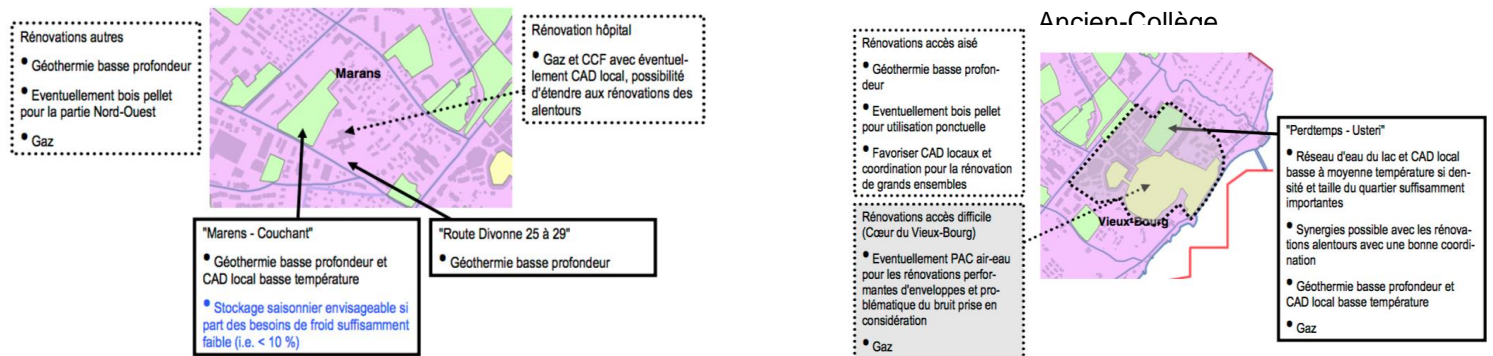
Le gaz « naturel » est présenté dans le préavis comme une solution économique, efficace et plus écologique que le mazout. Cela étant, en misant sur le gaz, on :

- se rend tributaire de la situation géopolitique mondiale, et des souffrances que cela peut générer pour les populations des pays producteurs ;
- se rend dépendant d'une énergie non-renouvelable polluante (parfois très polluante dans le cas des gaz de schiste), avec une forte variabilité des coûts.

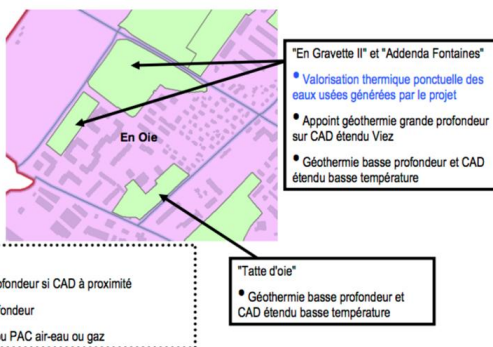
Le pellet de bois, bien qu'étant une énergie produite localement et renouvelable, peut poser des problèmes d'émissions dans des zones déjà saturées en ville. Il faut donc imaginer d'autres sources de production d'énergies renouvelables à même de remplir les besoins spécifiques d'installations scolaires. Il est fort probable qu'un bouquet de différentes technologies permettrait de couvrir les besoins en chaleur et eau chaude sanitaire.

La ville de Nyon a adopté en 2011 son concept énergétique territorial qui soutient la prise de décision en matière énergétique. Découpée en zones, elle annonce les meilleures solutions énergétiques pour des nouveaux projets et des rénovations.

Voilà ce qui l'en est pour les zones concernées par ces trois écoles :



Tattes-D'Oie



De plus, les standards minimaux de « Bâtiments 2011 » de la ville annoncent également qu'au moins 50% des besoins en eau chaude devraient être couverts par des énergies renouvelables sur des installations déjà existantes.

Or, par le biais de ce préavis, nous ne nous inscrivons pas dans les critères que la ville s'est elle-même fixés et cela pour des bâtiments communaux d'importance. De l'aveu même du service Architecture et Bâtiments, la stratégie actuelle de rénovation des bâtiments n'est d'ailleurs pas satisfaisante.

Une approche différenciée

Pour les quatre demandes de remplacement des installations de chaleur, la minorité de la commission est d'avis qu'il faut avoir une approche différenciée.

Nyon-Marens

La Municipalité avait misé sur l'arrivée du chauffage à distance, notamment pour le nouveau bâtiment, dont le Conseil a refusé le crédit de réalisation en 2015. Avec le potentiel de géothermie de moyenne, voire grande profondeur encore très incertain pour Nyon, il est raisonnable de penser

que nous ne pouvons pas simplement attendre un hypothétique, mais souhaité, chauffage à distance pour pouvoir couvrir les besoins énergétiques de manière écologique des trois bâtiments.

La minorité souhaite que la Municipalité revienne avec une demande d'étude pour la mise en place d'une solution énergétique renouvelable.

Ancien-Collège

L'unité de production de chaleur de l'Ancien-Collège se charge aujourd'hui d'alimenter trois bâtiments dont les rénovations sont imminentes. Il s'agit déjà donc d'un système de chauffage à distance local dont le potentiel pourrait être bien mieux exploité pour y développer un projet à énergie renouvelable.

Ce serait donc le moment idéal pour ne pas se précipiter et intégrer le renouvellement des infrastructures de chauffage, de manière à proposer un système cohérent, écologique et économique pour l'ensemble du site.

Tattes-d'Oie

Le bâtiment est aujourd'hui une passoire énergétique (dixit le Service de l'Architecture et des Bâtiments). Comme sa rénovation est annoncée d'ici à cinq ans, il convient d'attendre pour s'équiper d'un système de production de chaleur adapté à sa future enveloppe, misant également sur une part importante d'énergies renouvelables.

Colovray

Pour le bâtiment des gardiens de la piscine, au vu de l'imminence d'un tout nouveau projet dans ce secteur, la minorité de la commission se rallie à la proposition de la Municipalité et soutiendra donc l'investissement de CHF 26'000.- TTC.

Normes OPair et délais de changement des installations

Selon le préavis, les bâtiments scolaires des Tattes-d'Oie et de l'Ancien-Collège ont reçu une dénonciation pour non-conformité aux normes OPair, ce qui justifie les investissements de remplacement des installations.

Or, selon les informations reçues du Canton, l'école des Tattes-d'Oie n'a fait l'objet d'aucune dénonciation et est donc conforme aux normes. Si elle devait l'être prochainement, la commune aurait alors 10 ans pour procéder au renouvellement de son système de chauffage, bien au-delà de la planification des rénovations prévues.

Pour ce qui est de l'Ancien-Collège / Centre-ville, les installations ont été dénoncées en 2008 et la ville aurait jusqu'au 15 janvier 2018 pour procéder aux changements. Cela étant, le Canton – au vu de la planification de rénovation en cours pour l'ensemble du site – devrait considérer les investissements comme disproportionnés et accorderait les délais supplémentaires nécessaires.

La minorité de la commission a demandé à deux reprises à M. le Municipal Uldry et ses services de bien vouloir confirmer ou infirmer ces informations du Canton, ce qui est malheureusement resté lettre morte à l'heure du dépôt du présent rapport.

De plus, le Canton préparerait un projet de subventions pour accélérer l'abandon des systèmes de chaleur à base d'énergie fossile, dont la ville pourrait alors profiter.

Amendement

En conséquence, la minorité de la commission vous propose donc de modifier les conclusions du préavis par voie d'amendement de la manière suivante :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF ~~847'000~~ 26'000.- TTC pour financer le remplacement des installations de production de chaleur ~~de l'Ancien-Collège, des écoles des Tattes d'Oie et de Nyon-Marens, ainsi que~~ du bâtiment des gardiens de la piscine de Colovray ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.2 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en ~~45~~ 1 ans.

Conclusion

L'urgence de réduire notre empreinte écologique, et en particulier notre contribution aux gaz à effet de serre, est aujourd'hui unanimement partagée. Il nous faut donc faire les efforts nécessaires dès que nous le pouvons et que l'engagement financier soit proportionné aux impacts escomptés. Or en matière de système de production de chaleur et de rénovation des bâtiments, il s'agit d'une source importante et évidente de contribution à l'effort global pour la ville de Nyon. De plus, les écoles ont un rôle éducatif à jouer en étant elles-mêmes exemplaires en matière de transition énergétique.

Or, dans le cas de ce préavis, on nous propose de remplacer des chauffages à énergie fossile par d'autres chauffages à énergie fossile, alors que pour deux des bâtiments en question, des rénovations d'importance sont prévues ces prochaines années.

Enfin, suite à des informations obtenues de la part du Canton, la minorité réfute l'invocation des normes OPair comme justificatif au renouvellement urgent des installations en question et déplore que le Municipal en charge du dossier n'ait confirmé ou infirmé cet état de fait dans le cadre des travaux de la commission.

La minorité vous propose donc, par voie d'amendement, de demander à la Municipalité :

- d'attendre les rénovations prévues d'ici 2020 de l'Ancien-Collège et de l'école du Centre-ville ainsi que de l'école des Tattes-d'Oie pour proposer des systèmes de chauffage efficaces, plus écologiques et respectueux des normes qu'elle s'est elle-même fixées;
- de venir avec un projet repensé pour Nyon-Marens suite au refus par le Conseil communal du système de chauffage à distance en 2015 ;
- d'acquiescer, comme prévu par ce préavis, une nouvelle unité de production de chaleur pour le bâtiment des gardiens à Colovray.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 273 concernant la demande d'un crédit de CHF 817'000.- pour le remplacement de quatre installations de production de chaleur,

ouï les conclusions des rapports de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 26'000.- TTC pour financer le remplacement des installations de production de chaleur du bâtiment des gardiens de la piscine de Colovray ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.2 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 1 an.

La minorité de la Commission :

Danièle Schwerzmann
Yvan Rytz – rapporteur
Yves Félix